



## Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-2-1

Ottawa, le 13 avril 2005

*Suite à son Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-2 du 16 février 2005 relativement à l'audience publique qui aura lieu le **18 avril 2005 à 9 h00**, à l'administration centrale, 1, Promenade du Portage, Gatineau (Québec), le Conseil annonce ce qui suit :*

**LA REQUÉRANTE, SUITE À UNE RECOMMANDATION D'INDUSTRIE CANADA, A MODIFIÉ LES PARAMÈTRES TECHNIQUES PROPOSÉS. LE CONSEIL A DONC DÉCIDÉ DE RETIRER L'ARTICLE SUIVANT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE ET DE LE REPORTER À UNE DATE ULTÉRIEURE**

### **ARTICLE 3**

**Summerland (Colombie-Britannique)  
No de demande 2004-1224-7**

Demande présentée par **Standard Radio Inc.** afin de convertir la station de radio CHOR Summerland de la bande AM à la bande FM.

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*